



**SÉMINAIRE
DE SHERBROOKE**
COLLÉGIAL | PRIVÉ

**ÉCOLE DE
DÉVELOPPEMENT
PROFESSIONNEL**

ANGLAIS JURIDIQUE

Cette formation s'adresse aux professionnels du droit dont la langue maternelle est le français et qui, dans le cadre de leur travail, sont appelés à rédiger des textes juridiques en anglais. Ce cours vise l'atteinte des objectifs suivants :

- Présenter certaines difficultés de l'anglais écrit pour des locuteurs francophones œuvrant dans le domaine juridique;
- Présenter des outils et des ressources pour choisir la terminologie et les expressions juridiques appropriées et pour perfectionner leur rédaction juridique;
- Permettre aux professionnels d'aiguiser leurs réflexes quant aux particularités de l'anglais juridique et d'élaborer une liste de vérification pour la rédaction et la révision de textes juridiques en anglais.

[Cliquez ici pour faire une demande d'offre de service](#)